



un syndicat  
au service  
des territoires

**Morbihan énergies**

[morbihan-energies.fr](http://morbihan-energies.fr)

27 rue de Luscanen

Tél : 02 97 62 07 50

CS 32610

Fax : 02 97 63 68 14

56010 VANNES CEDEX

[contact@morbihan-energies.fr](mailto:contact@morbihan-energies.fr)

• Certifié ISO 50001 - Management de l'énergie •

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15 juillet 2024

ID : 056-215600784-20240704-DEL\_2024\_88D-DE

Vannes

DATE :		Mairie de Guidel	
MAIRE	<input type="checkbox"/>	DGS	<input type="checkbox"/>
Monsieur le Maire 11 place de Polignac 56520 GUIDEL		Services Aménagement	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Objet : Avis de Morbihan énergies – Révision PLU – Arrêt du projet – Consultation des PPA

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 6 juin dernier, vous nous avez transmis le projet de révision du PLU de votre commune et nous vous en remercions.

Les documents constituant votre projet, traduisent le souhait de la commune de prendre en compte les enjeux énergétiques.

En effet, l'article 1.4 du PADD indique la volonté d'améliorer la performance des bâtiments, de faciliter l'utilisation des énergies renouvelables et de développer les infrastructures nécessaires à l'usage des mobilités décarbonées.

Par ailleurs, les indicateurs d'évaluation présentés dans le rapport de présentation permettront de mesurer l'impact réel des contraintes réglementaires fixées par le PLU pour répondre à ces objectifs.

Morbihan énergies attire toutefois l'attention de la commune sur le caractère opérationnel qui doit se traduire dans le développement des différents secteurs de la commune et notamment dans les OAP par :

- La limitation de la dépendance aux énergies fossiles et l'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables (réseaux de chaleur, photovoltaïque avec autoconsommation individuelle ou collective) ;
- Les choix d'implantation du bâti pour permettre l'utilisation des énergies renouvelables ;
- L'intégration dès la conception des nouvelles constructions, des possibilités de déploiement des énergies renouvelables (toitures, ombrières) ;
- La prise en compte des ombres portées (notamment sur les secteurs prévoyant une densité importante) ;
- L'organisation et le maillage des voies facilitant les déplacements doux ;

○ La mise en place de services mutualisés de dép  
Infrastructure de Recharges pour les Véhicules Electric  
recharge pour vélos, trottinettes électriques, stations d'autopartage.

○ L'adaptation de l'éclairage public aux usages par une gestion différenciée et intelligente : détection, abaissement de puissance, extinction / allumage à distance sur l'ensemble du territoire. Une attention particulière pourra être apportée sur l'OAP thématique « Usages et nature en ville ».

Les services de Morbihan énergies restent à votre disposition pour vous accompagner dans votre réflexion et dans la construction de vos projets.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président

Jo BROHAN

